



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 18 septembre 2017

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Travaux de sécurisation et de restructuration de la base nautique des Minelli – Modification du plan de financement

L'an deux mille dix-sept, le 18 septembre à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Michel SAVELLI. Madame Serena BATTESTINI ;

ABSENTS : Messieurs Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI. Madame Françoise VESPERINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

Conseil du 26 septembre 2017

OBJET Modification du tableau des effectifs permanents - Création d'emplois permanents de la filière technique – création de 7 postes d'agents de maîtrise principaux, catégories C.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des effectifs permanents ;

Vu le tableau annuel d'avancement de grade de l'année 2017 ;

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade et sont, à ce titre, inscrits sur le tableau annuel 2017 ;

Considérant que les grades à créer sont nécessaires au bon fonctionnement des services ;

Considérant, en conséquence, qu'il convient de procéder à une modification du tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 4 septembre 2017 ;

Vu le rapport n°6 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
A l'unanimité**

De créer, les emplois permanents à temps complet suivants : **7 postes « d'Agent de Maîtrise Principal – catégorie C de la filière technique »**

APPROUVE

La modification du tableau des effectifs correspondante ;

DIT

- Que les postes laissés vacants seront supprimés après avis du prochain Comité Technique
- Que cette suppression fera l'objet d'une délibération en Conseil communautaire pour mise à jour du tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Après avoir été délibéré le jour, mois et an que dessus.
après dépôt en préfecture

le **06 OCT 2017**
et publication ou notification
du **06 OCT 2017**

La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOHRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

~~La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.~~